

Avis public

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN (RECONNAISSANCE)

LOI AFFIRMANT LE CARACTÈRE COLLECTIF DES RESSOURCES EN EAU ET VISANT À RENFORCER LEUR PROTECTION (L.R.Q., c. C-6.2)

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 14, 7^e paragraphe de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (L.R.Q., c. C-6.2), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs reconnaît l'Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean, organisme ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre.

Pour plus d'information, consultez l'adresse suivante : www.robvq.qc.ca/obv/fleuve_saint_jean.

Le directeur des politiques de l'eau,

Marcel Gaucher

Québec 

**COMBO INFO DIMANCHE ET PLACOTEUX
LA VOIX DU SUD**

Format: 4 col. x 50 l.a.

CU1002601

Date de parution: 6 AVRIL 2011

Date de parution: 6 AVRIL 2011